

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-975

présenté par

Mme Perrine Goulet, Mme Mette, M. Falorni, M. Fait et M. Jacques

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	36 800 000
Jeunesse et vie associative	36 800 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	36 800 000	36 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de financer le dispositif « Colos apprenantes », que le Gouvernement envisage de ne pas reconduire.

Au-delà de la nécessaire maîtrise de nos finances publiques, il est essentiel de veiller à ne pas mettre à mal des pans essentiels de notre société : à ce titre, les réductions budgétaires envisagées ne doivent pas se faire au détriment de dispositifs reconnus comme positifs pour nos enfants.

Les Colos apprenantes ont déjà permis à 400 000 jeunes d'avoir accès à des vacances dont les vertus éducatives ne sont plus à prouver. Ce dispositif se distingue comme valorisant les valeurs d'égalité, de cohésion sociale et d'éducation. Il est donc d'utilité publique pour nos enfants, pour notre société. C'est pourquoi cet amendement se propose de permettre la reconduction de ce dispositif.

À fin de recevabilité mais en souhaitant une levée du gage par le Gouvernement, le présent amendement vise à abonder de 36 800 000 d'euros l'action 02 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire en AE et en CP du programme 163 Jeunesse et vie associative et minorer de 36 800 000 d'euros en AE et en CP l'action 02 Développement du sport de haut niveau du programme 219 Sport.